

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 avril 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Philippe GINOX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Amapola VENTRON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOUILLÉ - Christian BURLE - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB 028-9681/21/BM

■ Présentation du rapport d'activité 2019 du délégataire de service public pour le parc de stationnement Espercieux et les Docks à Marseille - Société Marseillaise de Stationnement (QPark)

MET 21/17576/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Depuis sa création la Métropole d'Aix-Marseille-Provence exerce la compétence concernant la réalisation et la gestion des aires et parcs de stationnement.

Par délibération TRA 2/684/CC du 29 juin 2007, le Conseil de Communauté a approuvé le choix du Groupement QPark France/Gagneraud Construction en tant que Délégataire de Service Public, pour l'exploitation dans le cadre d'un affermage des parkings Espercieux et Arvieux. Pour une durée de douze ans. La Société dédiée « Société Marseillaise de Stationnement » a été constituée pour porter ce contrat.

Conformément à l'article L 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte. Le rapport du délégataire a fait l'objet d'une analyse de la part des services métropolitains dont la synthèse est jointe à la présente délibération.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

Signé le 15 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 20 avril 2021

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° TRA 2/684/CC du 29 juin 2007, portant approbation du choix du délégataire et du contrat d'affermage permettant l'exploitation des parkings Espercieux et Arvieux ;
- La délibération n° DTM 008-1032/15/CC du 22 mai 2015 concernant la mise en œuvre de la tarification au quart d'heure au sein des parkings communautaires gérés en délégation de service public, sous forme d'affermage ou de concession ;
- La délibération n° DTM 015-1158 du 3 juillet 2015 approuvant l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public concernant l'exploitation des parcs de stationnement Arvieux et Espercieux à Marseille ;
- La délibération n° TRA 016-6421/19/CM du 20 juin 2019 approuvant l'avenant n° 2 au contrat de délégation de service public concernant l'exploitation des parcs de stationnement Arvieux et Espercieux à Marseille ;
- La délibération n° MOB 004-8666/20/CM du 15 octobre 2020 approuvant l'avenant n° 3 au contrat de délégation de service public concernant l'exploitation des parcs de stationnement Arvieux et Espercieux à Marseille ;
- La synthèse concernant le rapport d'activité 2019 jointe en annexe ;
- L'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 15 février 2021 ;
- L'information du Conseil de Territoire de Marseille-Provence du 16 février 2021.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le rapport annuel du délégataire concernant les parkings Les Docks (anciennement dénommé « Arvieux ») et Espercieux pour l'année 2019 a été remis par la Société Marseillaise de stationnement (QPark).

Délibère

Article unique :

Est pris acte du rapport annuel du délégataire concernant les parkings Les Docks et Espercieux pour l'année 2019, remis par la Société Marseillaise de stationnement (QPark).

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS

Signé le 15 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 20 avril 2021